



Province de Hainaut  
Arrondissement de Charleroi  
Commune de Courcelles

## Décision du Gouvernement Wallon sur un recours (Décret du 11 mars 1999, art. 40, § 5)

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision du Fonctionnaire délégué et du Fonctionnaire technique du **26/09/2018** portant octroi d'un permis unique à **EDF Luminus - Site AGC**

pour un établissement sis à **7180 SENEFFE - Seneffe - Rue Jules Bordet**,

et ayant pour objet : **Demande de permis unique en vue d'implanter et exploiter une éolienne d'une puissance nominale maximale de 2,35 MW comprenant un transformateur statique d'électricité d'une puissance de 2 600 KVA sur le site de AGC Seneffe. La demande porte également sur la construction d'une cabine de tête, l'aménagement d'aires de manutention et la pose de câbles électriques.**

n'a (ont) pas fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en foi de quoi

**la décision attaquée est confirmée.**

Cette décision peut être consultée du 08.03.2019 au 28.03.2019 à l'Administration communale - Service Environnement, rue Jean Jaurès 2 à 6180 Courcelles à partir de la date d'affichage jusqu'au dernier jour de l'affichage, chaque jour ouvrable de 9 h à 12h et de 13h30 à 15h30 (veuillez téléphoner préalablement au 071/466 903)

Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt. Le Conseil d'Etat, section administration, peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du Livre 1er du Code de l'Environnement.

A Courcelles, le 05 mars 2019

La Directrice générale F.F.,  
Cathy VAN THUYNE



La Bourgmestre,  
Caroline TAQUIN